

Espaces publics sans pesticides : la commune s'engage !

A partir du 1^{er} janvier 2017, la réglementation nationale interdit l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires (pesticides) pour entretenir les espaces publics. L'objectif est de protéger la santé des habitants, des agents techniques qui utilisaient ces produits et d'avoir un cadre de vie plus sain. Supprimer les pesticides, c'est aussi préserver la biodiversité, la qualité de l'eau, des sols et de l'air.

Mais se passer de désherbants, ce n'est pas si simple ! Pour être accompagnée à moindre coût dans ces changements de pratiques, la commune s'est engagée, avec près de 40 autres collectivités, dans la démarche « Zéro phyto en Aubrac », portée par le futur Parc naturel régional de l'Aubrac.

Dans le cadre de cette opération, un plan d'actions « Zéro phyto » a été réalisé cet hiver afin de proposer des méthodes d'entretien sans désherbant chimique et des aménagements permettant de réduire le temps de travail passé au désherbage.

La réalisation de ce plan d'actions est subventionnée par l'Agence de l'eau et la Région à hauteur de 80% et permettra de bénéficier d'aides financières pour les investissements qui en découleront (achat de matériel alternatif et aménagement d'espaces).

Dès le printemps 2017, de nouvelles techniques seront mises en place et les pesticides progressivement abandonnés. En contrepartie, il est possible que davantage de plantes soient visibles sur les trottoirs ou les autres espaces publics (cimetière...). Plutôt que de les qualifier de « mauvaises », sachez que ces herbes sont les marqueurs d'espaces publics entretenus sans produits et donc plus sains !